

Souveraineté La Solution inc.

Un Québec pays

Le jour de la déclaration de l'indépendance du Québec à titre de pays par un vote de nos députés (es) élus démocratiquement dans notre Assemblée Nationale, ainsi reconnu par l'association des Nations Unies qui représente 193 pays et plus de 6.5 milliards d'habitants, le peuple du Québec se retrouvera avec le quart des avions d'Air-Canada et de ses filiales. Les négociateurs devraient tenir compte du nombre d'avions selon le pourcentage de la population du Québec à sa rentrée dans la confédération ainsi que les valeurs de celle-ci.



La population du Québec était supérieure de 50% de la population du Canada en l'année 1867, donc le peuple du Québec a payé la majorité de ses acquisitions.

Pour ce qui est des appareils, il y en a aujourd'hui un total de 217 soit 167 d'Air-Canada et de ses filiales, 47 de Canada-Rouge, 3 de Jetz, pour un total de 217. Si nous calculons avec la population d'aujourd'hui soit 25%, nous aurions plus de 54 avions et si nous décidions de respecter les engagements pris par Air-Canada et ses filiales, soit l'achat de 7 avions 737 de Boeing, options 5, + 2 options de 787 de Boeing + 9 options C. Série 300 de Bombardier, total des options 15. Dans un Québec fraîchement élu à titre d'indépendant nous aurions en se basant sur le pourcentage d'aujourd'hui 56 avions et 15 options.

Tous les pays du monde qui ont signé des contrats de liaisons, d'entretien, etc. avec le Canada pour son transporteur Air-Canada et ses filiales, devraient le faire pour le transporteur Québécois ce que stipule le contrat signé avant la sortie du Québec de cette confédération. Tous ces pays ont tout intérêt de respecter et de reconnaître un Québec pays.

Voici ce que le CD Howe Institute des États-Unis d'Amérique écrivait lors du référendum sur la souveraineté du Québec en 1995: Pas de dettes venant de l'extérieur du Québec aux Québécois et Québécoises, en vertu du droit international qu'un Québec souverain n'a pas d'obligation légale d'assumer une quelconque dette fédérale et ainsi **deviendrait propriétaire** de tous les actifs fédéraux présents sur son territoire et sans compensation. (Charte des Nations-Unies représentant 6.5 milliards de personnes et plus de 193 pays). (Adresse internet: www.un.org/french).

Des critères incompris

Description des critères de base des Nations Unies

- 1- Un peuple éprouvé a le droit à l'auto-détermination à 50 + 1.
- 2- Tout peuple sécessionnaire n'est pas responsable de la dette de sa mère patrie.
- 3- Pour tout peuple sécessionnaire, tout ce qu'il y a sur son territoire lui appartient sans compensation.

Le Canada, le 9 novembre 1945, en signant la Charte des Nations Unies, s'engageait à respecter tous ces critères.